



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
11 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre  
de l'article 22 de la Convention, concernant  
la communication n° 932/2019<sup>\*,\*\*</sup>**

*Communication présentée par*: R. T. (représenté par un conseil, John Sweeney)

*Victime(s) présumée(s)*: Le requérant

*État partie*: Australie

*Date de la requête*: 14 mai 2019 (date de la lettre initiale)

*Questions de fond*: Expulsion vers Sri Lanka ; risque de torture

Le 30 décembre 2020, le Comité, ayant envoyé trois rappels au conseil du requérant pour l'inviter à lui faire parvenir ses commentaires et ayant été informé le 3 juillet 2020 par le conseil qu'il ne parvenait pas à localiser le requérant, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 932/2019.

---

\* Adoptée par le Comité le 30 décembre 2020, pendant la période intersessions.

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :  
Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Jens Modvig, Ilvija Puce,  
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

